

lisation. En vertu de la loi sur la commercialisation des produits agricoles, l'Office nationale de commercialisation des produits de ferme supervise les activités des offices nationaux de commercialisation des œufs, du dindon et du poulet mis sur pied en vertu de cette loi, en 1972, 1975 et 1978 respectivement. Ces offices veillent donc à la coordination des offices provinciaux quant à l'approvisionnement et aux prix de ces trois produits. Ces programmes prévoient pour les producteurs canadiens d'œufs, de dindons et de poulets des revenus qui tiennent compte de leur coûts de production, de leur travail et de leurs investissements. Étant donné que les aliments pour volailles représentent plus de 65 p. 100 des coûts de production de ces trois denrées, les variations dans les prix à la production et à la consommation des œufs, du poulet et du dindon sont très étroitement liées à des changements au niveau des prix des moulées.

D'autres coûts, par exemple, comme les taux d'intérêt, sont également pris en considération dans la formule de fixation des prix de ces produits nommés. Bien qu'il n'y ait pas de garantie que les prix couvrent les coûts de production, les prix de ces denrées n'ont jamais fléchi en deçà des coûts de production en espèces depuis la création de ces offices. Je ne voudrais pas entamer une discussion sur le bien-fondé ou l'à-propos de ces offices dans un système économique dit de «marché libre». L'objet de mes propos d'aujourd'hui porte sur une motion qui vise à étudier l'opportunité de l'intervention gouvernementale pour créer un programme d'assurance-revenu agricole. Je crois que, effectivement, les offices nationaux de commercialisation, tels qu'ils sont constitués, offrent à leur mesure ce type de sécurité de revenu proposé par la motion de notre collègue de Mackenzie et qu'à cet égard ils sont très opportuns.

Il existe aussi plusieurs autres programmes du gouvernement fédéral qui, dans leur application respective toujours, en vue de répondre de la façon la plus appropriée à une situation donnée ou à des besoins précis et bien déterminés, interviennent pour contribuer chacun à la réalisation de l'objectif global qui est de protéger le secteur agro-alimentaire canadien et d'en favoriser l'essor et l'efficacité. Je pense, entre autres, monsieur le président, à l'assurance-récolte, au crédit agricole, aux paiements anticipés pour les récoltes des programmes qui ont été mis de l'avant justement par ce gouvernement pour aider davantage l'agriculteur à rejoindre un prix équitable entre son coût de production et son prix de vente sur le marché, les programmes d'aide financière à la construction d'entrepôts frigorifiques pour fruits et légumes, à l'aide au transport des céréales fourragères et aux ententes conclus avec le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique dans le cadre du Programme de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères. Le gouvernement intervient aussi de bien d'autres façons pour protéger le revenu des producteurs agricoles. Ces programmes ne semblent peut-être pas au premier abord avoir d'incidence directe sur les revenus agricoles, mais ils aident les producteurs à être de plus en plus efficaces, à réduire leurs coûts de production et à tirer de meilleurs revenus de leurs exploitations agricoles. Ils ne sont pas alors les seuls à bénéficier de ces mesures et programmes, il y a, bien sûr, le consommateur qui en profite et l'ensemble de l'économie canadienne, je pense, et c'est dans ce contexte de l'agriculture canadienne que nous sommes convaincus que l'agriculture se porte bien. Je pense que le rapport du Conseil économique du

Stabilisation du revenu

Canada le cite à plusieurs endroits. On a cité tout à l'heure que l'exode rural existait moins qu'elle existait avant les années 1970. Alors je suis convaincu que dans l'ensemble l'agriculture canadienne se porte bien et c'est tout en faveur de notre économie canadienne.

● (1640)

[Traduction]

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir intervenir aujourd'hui dans ce débat qui porte sur l'un des deux facteurs essentiels de la survie du secteur agricole. Un agriculteur doit d'abord pouvoir produire. Deuxièmement, il faut qu'il puisse vendre sa production à un prix qui lui assure suffisamment de revenus pour pouvoir rester en activité l'année suivante. C'est un mécanisme à la fois très simple et très compliqué. En premier lieu, pour assurer la rentabilité permanente d'une entreprise, il faut pouvoir en garantir la production. Il faut également une protection du revenu de quelque sorte pour pouvoir se maintenir.

Étant un agriculteur de la Saskatchewan de la troisième génération, je sais ce que peuvent entraîner les fluctuations de la production comme du revenu, à la fois d'après mon expérience personnelle et pour avoir écouté mon grand-père et mon père me parler de leur propre expérience. Sans compter que j'ai consacré passablement de temps à étudier l'histoire économique de la région.

Pour simplifier la question à l'extrême, je suppose que notre pays a besoin essentiellement d'exploitations agricoles rentables. C'est là l'essentiel. La survie de l'exploitation agricole est le but à atteindre. Au fil des ans, et après beaucoup d'insistance de la part des agriculteurs et aussi beaucoup d'agitation, nous avons fait des démarches auprès des institutions politiques; et aussi parce que nos représentants politiques ont insisté, nous avons fini par surmonter une partie de nos difficultés en obtenant l'assurance-récolte pour la plupart de nos cultures, ce qui constitue une garantie minimale de production.

L'autre partie de l'équation, les prix, ne fait l'objet que de tentatives dispersées. Comme vient de le souligner le secrétaire parlementaire du ministre, cela consiste souvent à réparer les dégâts d'une catastrophe. Le député de Mackenzie (M. Korchinski), auteur de la motion, vient de rappeler que les fonds prévus par ce genre de programmes arrivent souvent trop tard pour être vraiment utiles à l'agriculteur éprouvé.

Voilà pourquoi il faut songer à des programmes du genre de celui que le député a proposé aujourd'hui. Il faudrait faire un peu plus que de se borner à parler d'un programme d'assurance-recettes. Nous devrions plutôt songer à un programme d'assurance-revenu, car cela représente l'autre partie de l'équation qu'il faut résoudre. Il ne faudrait pas le considérer comme quantité négligeable, comme l'a affirmé le porte-parole du gouvernement, simplement parce qu'il ne peut s'attaquer directement au problème. Après avoir étudié la question, je crois qu'il est possible d'élaborer des programmes propres à régler les problèmes de chaque agriculteur, des programmes comme l'assurance-récolte. Le programme vise à indemniser directement chaque exploitation pour les pertes qu'elle a subies. Nous pourrions faire de même en ce qui concerne les prix.

J' imagine un programme qui prévoirait la participation à une caisse commune de tous les producteurs des principales